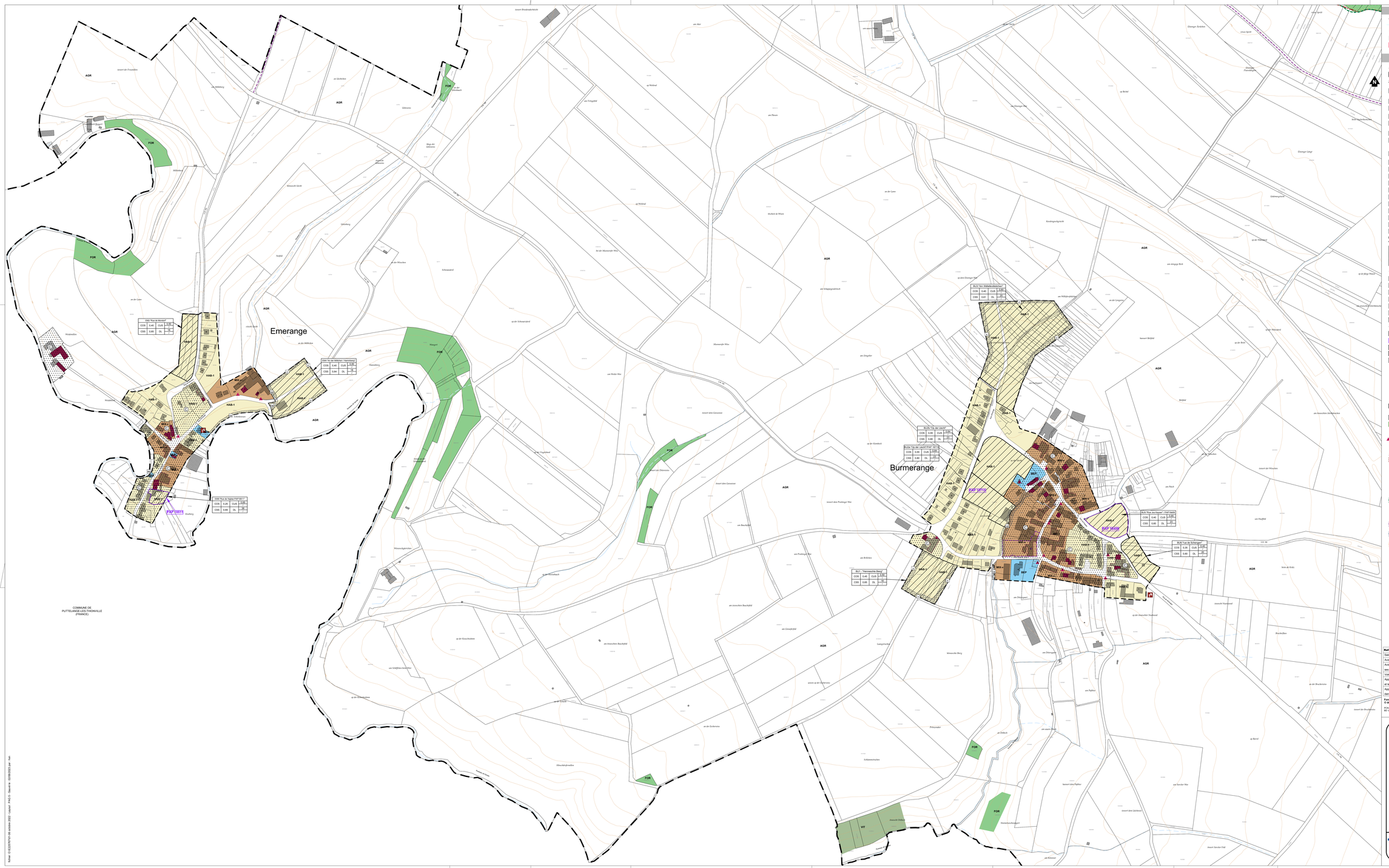

FOND DE PLAN

- Limite communale
- Cours d'eau pérenne / intermittent
- Courbe de niveau
- Parcelle cadastrale / immeuble
- Zones objet du dossier de modification ponctuelle - désignation des layers concernés par le MoPo uniquement en légende

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL

suivant RGD du 08 mars 2017 concernant le contenu du PAG d'une commune

- Délimitation de la zone verte
- Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zones d'habitation
- HAB-1 zone d'habitation 1

Zones mixtes
- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-r zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-ab Zone de bâtiments et d'équipements publics "bords de Moselle"

Zones d'activités
- ECO-c1 zone d'activités économiques communale - type 1
- ECO-r zone d'activités économiques régionale "An der Kaul"

Zones d'activités économiques communales Haff Reimech
- ECO-c-HR-N zone d'activités économiques Haff Reimech Nord
- JAR Zone de jardins familiaux
- REC-i Zones de sports et de loisirs
- REC-C Zone parc du château de Wintrange
- REC-E Zone esplanade
- REC-HR Zone spéciale "récréation et sports" Haff Reimech
- SPEC Zone spéciale
- SPEC-T Zone spéciale "Château de Schengen"
- SPEC-HR Zones spéciales Haff Reimech
- SPEC-HR Zone spéciale "équipement communautaire et sportif"
- SPEC-HR Zone spéciale "résidences secondaires"
- SPEC-ECO Zone spéciale "Zone d'activités économiques Sud"

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » :

Dénomination du "nouveau quartier"			
COS	max.	CUS	max.
			min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

Zone verte :
- AGR Zone agricole
- AGR-HR Zone agricole Haff Reimech
- VIT Zone viticole
- VIT-HR Zone viticole Haff Reimech
- FOR Zone forestière
- Zone de verdure
- zone verte Haff Reimech

Zones superposées :
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Plan d'aménagement particulier approuvé
- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire
- Zone de servitude "urbanisation"
  - P servitude "urbanisation" - paysage et écologie
  - CE servitude "urbanisation" - courts d'eau
  - PE servitude "urbanisation" - parking écologique
  - Pn servitude "urbanisation" - protection de la nature
  - K servitude "urbanisation" - An der Kaul
  - NP servitude "urbanisation" - paysage
  - NB servitude "urbanisation" - biotopes et éléments naturels à préserver
  - NCV servitude "urbanisation" - coulée verte
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
  - couloir pour projets routiers
- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
  - secteur protégé de type "environnement construit"
  - secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
  - construction à conserver
  - petit patrimoine à conserver / mur à conserver
  - gabarit d'une construction existante à préserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives :

à l'aménagement du territoire
- Grands ensembles paysagers - IVSD Paysages, RGD février 2021
- Crêtes - IVRPE - IVSD Paysages, RGD février 2021
- Zone d'activités économiques régionale projetée - LPEA 2040, RGD février 2021

Objet du dossier de modification ponctuelle
- Plan sectoriel logements - PSL, RGD février 2021
- Décision (UE) 2019/1343 du Conseil du 26 juillet 2019 modifiant la décision (UE) 2017/1387 - Mémorial A n° 348 de 2019

à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles - Recommandation du Conseil du 12 juillet 1999 - Mémorial A - N° 30 du 20 février 2006
- Zones protégées d'intérêt communautaire - Natura 2000 (directive européenne "Habitats" et "Oiseaux"), (operables), RK 02/2018)
- Zones protégées d'intérêt national déclarées (2TRs), (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, déc. 2017)

Objet du dossier de modification ponctuelle

à la protection des sites et monuments nationaux
- Monuments nationaux (-99 et 12 septembre 2022) - Zones protégées d'intérêt national d'une protection nationale, Mémorial A - N°85 du 25 février 2022)

à la gestion de l'eau
- Zone inondable 2021 (source : HCPD, Administration de la gestion de l'eau, RGD 30 mars 2022)

aux réseaux d'infrastructures de transport national
- Servitude aérienne de la navigation aérienne (Eurocontrol 2019) RGD modifié 26 mai 2019)

Ref. :

Saisine du Conseil Communal	
Avis de la Commission d'Aménagement	
Avis du Ministère ayant la protection de la nature dans ses attributions	
Vote du Conseil Communal	
Approbation du Ministère ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	
Approbation du Ministère ayant la protection de la nature dans ses attributions	

Fond de plan :
© droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg [copie et reproduction interdites]

PCN : origine cadastre (2016)
RO & TO : origine cadastre (2015)

MAITRE D'OUVRAGE :

GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHENGEN

PROJET :

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET :

PROJET DE MODIFICATION PONCTUELLE DU PAG
Localités de Burmerange et d'Emerange

N°	DATE	DESSINE	COORDINE	VISAGE		MODIFICATIONS
		CHEF	CHEF / GR	CHEF	GR	
5						
4						
3						
2						
1	05/10/22	H.N.	V.F.	M.C.		Suivant réunion technique 25.09.2022

ÉCHELLE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
1/5000	E225787	E225787-05	A

0	09/08/22	H.N.	V.F.	V.F.	1/5000

TR Engineering
ingénieurs - conseils
T +352 49 00 65-1
E e-mail@tr-engineering.lu
www.tr-engineering.lu
86-88, rue de l'Égalité
B.P. 1034
L-1010 Luxembourg

Scène : E:\E225787\05-08-sketch\ 2022 - Layout - PAG 5 - Scene 4 - 02/08/2022 par: nan